



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 21	Procurations : 7	Membre excusé : 1	Votants : 28
		Pour : 28	
		Abstentions : /	
<i>Date de convocation : 9 décembre 2021</i>		<i>Compte rendu affiché le 22 décembre 2021</i>	

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ.

Procurations : Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN, Olivier TIQUET à Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER.

Excusé : Sébastien CHAUDERON

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

<p>N° DEL/2021-054</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">ADMINISTRATION GENERALE</p> <p style="text-align: center;">Dénomination de la Médiathèque Municipale</p> <p><i>Rapporteur :</i></p> <p>Marie-Ange KOFFEL, Maire-Adjointe</p>	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),</p> <p>Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour décider de la dénomination des bâtiments publics,</p> <p>Considérant la démarche participative par laquelle les Seyssois ont été invités à trouver un nom pour la Médiathèque, qui doit être officialisé par le Conseil Municipal.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>⇒ D'approuver la dénomination de la Médiathèque Municipale : la Ruche.</p>
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>